



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 55823

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation de certains patients atteints de diabète. Il précise que cette maladie occasionne des frais multiples qui sont généralement pris en charge intégralement par la sécurité sociale. Par contre, les soins spécifiques liés à des affections connexes (recours régulier à un podologue pour éviter d'éventuelles plaies et des problèmes de cicatrisation, par exemple) ne sont pas remboursés intégralement dès lors que la consultation s'effectue chez un praticien libéral et non en milieu hospitalier. Une telle différence de traitement est difficilement compréhensible. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce dossier et ses perspectives d'évolution.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55823

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7294